



Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités
Association canadienne des enseignants retraités

RAPPORT DU COMITÉ DE LA LÉGISLATION

AGA 2025

MEMBRES : Bill Berryman, président
Roger Régimbal, Directeur général

LE MANDAT :

Le comité de législation

- a) Formuler des recommandations au comité exécutif concernant les modifications à apporter au règlement intérieur, à la constitution, aux déclarations de convictions et aux protocoles.
- b) Se familiariser avec la législation susceptible d'avoir un impact sur le statut des enseignants retraités.
- c) Examiner les résolutions de l'AGA reçues.
- d) Conseiller le président sur l'interprétation des règles de procédure de Bourinot.

Ce comité législatif a examiné et mis à jour les statuts, la constitution et les protocoles qui ont été approuvés lors de l'AGA de 2024.

Aucune modification n'a été apportée aux déclarations de convictions depuis l'AGA 2024.

Le Comité exécutif a approuvé le Protocole 12 : Rôles et responsabilités des présidents des comités permanents de l'ACER-CART lors de la réunion du Comité exécutif du 20 mars 2025. Une copie est jointe à ce rapport.

Respectueusement soumis
Bill Berryman
Président du comité de législation